



Ville de Mèze

N°36

DÉCISION DE M. LE MAIRE

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

« Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la Place Aristide Briand et les abords des halles »

Consultation N°24MA-09

M. le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret, ainsi que, lorsque toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par le groupement Atelier A/S Marguerit, Les Eclairagistes Associés, OTEIS et BLD WaterDesign et le groupement ESKIS, Gaxieu, Diluvial et ECL Studio dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'offre présentée par le groupement Atelier A/S Marguerit, mandataire du groupement avec Les Eclairagistes Associés, OTEIS et BLD WaterDesign en vue de l'attribution du marché public n°24010, se révèle être l'offre la plus avantageuse et conforme aux attentes de la commune ;

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par A/S Marguerit, domiciliée 9 rue de la Palissade à Montpellier, mandataire du groupement avec Les Eclairagistes Associés, OTEIS et BLD WaterDesign est retenue pour l'attribution du marché n°24010 portant marché de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 127.800 € HT, soit 153.360 € TTC.



Ville de Mèze

N°36

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze au compte 2031 - chapitre 20.

Article 3 :

Le Maire, par délégation n°15 en date du 15 décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	25.04.04
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	25.04.04
Acte publié, affiché et notifié le	25.04.04
ACTE EXECUTOIRE	

Fait à Mèze, le 24 avril 2024

**Le Maire,
Thierry BAËZA**

